

Création et évolutions

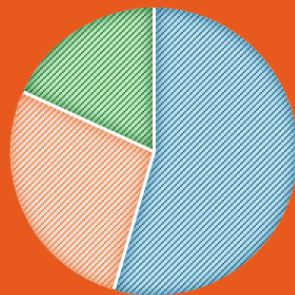
Les DDI ont été créées en 2010 dans le cadre de la révision générale des politiques publiques. Depuis 14 ans, les DDI n'ont cessé d'évoluer, de se restructurer avec :

- des transferts de missions au sein des administrations d'Etat (transfert de la fiscalité de l'urbanisme, contrôle sanitaire des aliments, jeunesse et sport ...), et des administrations territoriales (transfert des permis de construire, transfert d'aides agricoles européennes, transfert du contrôle de la publicité,....)
- des abandons de missions (ingénierie publique, assistance technique,...)
- l'intégration de nouvelles missions pour créer les DDETS (en 2021, la fusion des Directions départementales de la cohésion sociale avec les services de l'inspection du travail)
- la création de services supports communs départementaux à toutes les DDI et préfectures (en 2021, création des secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) intégrés aux préfectures)

En 2022, 27 500 agents environ travaillent dans les 235 DDI métropolitaines.

RÉPARTITION DES AGENTS DONNÉES 2022

■ DDT DDTM ■ DDETS ■ DDPP



Extrait des Revendications de la CFDT :

- S'engager dans un moratoire sur les réformes qui touchent les DDI pour des services publics au plus proche des territoires et des citoyens
- Obtenir de bonnes conditions de travail et du sens pour les missions des agents des DDI
- Rendre nos métiers attractifs et réussir à fidéliser les agents
- Stopper les baisses d'effectif pour continuer à avoir les moyens de réaliser les missions au service des citoyens
- Maintenir des compétences techniques permettant une analyse impartiale
- Associer les agents des DDI pour les rendre acteurs des modifications imposées concernant leurs conditions de travail (services supports, télétravail, immobilier, budget...)

REJOIGNEZ LA CFDT



Cfdt:

**FONCTIONS
PUBLIQUES**

Coordonnées

Les DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES INTERMINISTÉRIELLES

Les Directions Départementales Interministérielles (DDI) sont sous l'autorité des préfets au sein de l'administration territoriale de l'État. Chaque département métropolitain comprend :

- Une Direction Départementale des Territoires (DDT) ou des Territoires et de la Mer (DDTM) si le département est côtier, qui applique les politiques de trois ministères (Agriculture, Écologie, Intérieur).
- Une Direction de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), chargée des politiques de quatre ministères (Solidarités, Travail, Écologie, Intérieur).
- Une Direction de la Protection des Populations (DDPP), responsable des politiques de deux ministères (Agriculture et Économie).

Dans les départements de moins de 400 000 habitants ou dans certains territoires spécifiques, les DDETS et DDPP sont fusionnées en une Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP).

Les principales missions des DDETS

Les principales missions des Directions de l'Emploi, du Travail et des Solidarités sont les suivantes :

- Hébergement d'urgence
- Accès au logement
- Politique de la ville
- Accueil des migrants
- Délégué au droit des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (DDETS ou préfecture)
- Soutien aux entreprises en difficulté
- Inspection du travail
- Insertion professionnelle
- Conseil médical
- Pilotage de l'offre de mandataires judiciaires (protection des majeurs)
- Organisation du conseil de famille avec la responsabilité des pupilles de l'Etat

Les principales missions des DDPP

Les principales missions des Directions de la Protection des Populations sont les suivantes :

- Contrôle sanitaire (abattoirs, exploitations agricoles,...)
- Contrôle sanitaire de l'alimentation (restaurants, grandes surfaces, agro-alimentaire,...)
- Contrôle de la qualité des fruits et légumes
- Prélèvement sur produits du quotidien pour analyse (denrées alimentaires, cosmétiques, compléments alimentaires)
- Contrôle des pratiques commerciales (trompeuses, déloyales, agressives,...)
- Contrôle des prix et des mentions valorisantes en magasin, sur internet et tout autre support
- Rappel des produits non conformes et dangereux
- Contrôle de la sécurité des produits industriels (jouets, électroménagers, vêtements,...)

Les principales missions des DDT-M

Les principales missions des Directions des Territoires - et de la Mer sont les suivantes :

- Aides à la rénovation énergétique (ANAH)
- Accessibilité
- Lutte contre habitat indigne
- Observatoire du logement et loi SRU
- Financement du logement social
- Rénovation urbaine
- Planification de l'urbanisme
- Application du droit des sols (permis de construire, animation réseau territorial,...)
- Conseil aux territoires (appel à projets,...)
- Energies renouvelables
- Gestion et contrôle des activités maritimes
- Instruction des dossiers de demande d'occupation du domaine maritime
- Prévention des risques
- Police de la chasse et gestion du loup
- Police de l'eau (sécheresse, assainissement,...)
- Aides de la politique agricole commune (PAC)
- Economie agricole et filières agricoles
- Forêt (gestion du risque incendie, défrichage,...)
- Instruction des transports exceptionnels
- Permis de conduire et sécurité routière (DDT-M ou préfecture)

